

**TROILUS ANNONCE DES TAUX DE RÉCUPÉRATION MÉTALLURGIQUE D'OR DE 95,5 %, DE CUIVRE DE 95,9 % ET D'ARGENT DE 92,8 % DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ESSAIS DE L'USINE PILOTE DANS LE SECTEUR Z87**

**Le 12 juillet 2022, Montréal, Québec** — Troilus Gold Corp. (TSX : TLG; OTCQX : CHXMF) (« Troilus » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer d'excellents résultats de récupération métallurgique pour le secteur 87, obtenus dans le cadre du programme d'essais métallurgiques à l'échelle de l'usine pilote récemment réalisé sur chacun des principaux gisements minéraux (le secteur 87, le secteur J et le secteur sud-ouest) de son projet Troilus, situé au centre nord du Québec, au Canada. Environ 3 tonnes de minerais échantillonnés prélevés dans chacun des principaux secteurs minéraux ont été remis l'année dernière au centre d'essais métallurgiques d'Eriez à Erie, en Pennsylvanie, pour valider les taux de récupération d'or, de cuivre et d'argent à l'aide de technologies courantes de gravité et de flottation en colonne. Les plus récents résultats pour le secteur 87, ainsi que les taux de récupération métallurgique dans les secteurs J et sud-ouest annoncés plus tôt cette année (voir les communiqués de presse du 28 février et du 28 juin 2022) serviront à étayer la prochaine étude de préfaisabilité ainsi que les études économiques futures.

**Aperçu et résultats du programme d'essais métallurgiques dans le secteur Z87 :**

- Un échantillon composite d'environ 3 000 kg (3 t) de matière minérale prélevé dans le secteur Z87 contenant des carottes sciées en quatre et des rejets grossiers d'analyses prélevés dans les divers domaines de la zone minéralisée de l'EEP a été remis à Eriez à des fins d'analyse.
- Les taux de récupération globale d'or de 95,5 %, de cuivre de 95,9 % et d'argent de 92,8 % ont été atteints au moyen de la séparation par gravité combinée et de la flottation en colonne avec dégrossisseur, épaisseur et nettoyeur, une méthode de traitement couramment utilisée dans le domaine.
- Tous ces résultats surpassent les taux de récupération utilisés dans l'évaluation économique préliminaire (consulter le communiqué de presse en date du 20 août 2020), où les taux de récupération étaient de 90 % pour le cuivre et l'or et de 40 % pour l'argent.

Justin Reid, chef de la direction et directeur général de Troilus Gold, a déclaré : « Les résultats du programme d'essais métallurgiques de l'usine pilote dévoilent d'excellents taux de récupération dans les trois secteurs minéraux grâce à des méthodes de traitement éprouvées et conformes aux normes de l'industrie. Ces nouveaux résultats appuient et surpassent même dans certains cas les précédents résultats d'essais métallurgiques réalisés en 2020, ce qui représente une étape importante dans la réduction des risques et établit une base solide pour la prochaine étude de préfaisabilité ainsi que les futurs travaux d'ingénierie. »

**Tableau 1. Taux de récupération métallurgique à l'échelle de l'usine pilote de 2022 par rapport aux taux de récupération de l'EEP de 2020**

<b>Programme d'essais métallurgiques à l'échelle de l'usine pilote de 2022</b>			
	Taux de récupération d'or	Taux de récupération de cuivre	Taux de récupération d'argent
Z87	95,5 %	95,9 %	92,8 %
Secteur J	92,9 %	90,4 %	88,8 %
Secteur sud-ouest	88,3 %	93,5 %	89,4 %
<b>Résultats des essais métallurgiques de 2020 pris en considération dans l'évaluation économique préliminaire (août 2020)</b>			
	Taux de récupération d'or	Taux de récupération de cuivre	Taux de récupération d'argent
Z87	90 %	90 %	40 %
Secteur J	90 %	90 %	40 %
Secteur sud-ouest	~ 90 %	~ 90 %	40 %

### **Expertise d'une personne qualifiée**

Les renseignements scientifiques et techniques dans ce communiqué de presse ont été examinés et approuvés par Joseph C. Milbourne, membre enregistré de la SME, directeur des services techniques pour Troilus Gold Corp., qui est une personne qualifiée selon la définition de la norme NI 43-101. M. Milbourne est un employé de Troilus et n'est ainsi pas considéré comme indépendant de la Société en vertu du Règlement 43-101.

### **À propos d'Eriez**

Établie en 1942, Eriez est un chef de file mondial dans les technologies de séparation utilisées dans toutes les opérations de traitement de minerais pour les métaux de base, l'or, les minéraux industriels, le charbon et les sables bitumineux, le phosphate et la potasse.

### **À propos de Troilus Gold Corp.**

Troilus Gold Corp. est une petite société minière basée au Canada qui se concentre sur l'avancement systématique et la réduction des risques de l'ancienne mine d'or et de cuivre Troilus dans le but de parvenir à la production. De 1996 à 2010, la mine Troilus a produit plus de 2 millions d'onces d'or et près de 70 000 tonnes de cuivre. Troilus se situe dans les territoires miniers réputés du Québec, au Canada, où elle possède un territoire stratégique de 1,420 km<sup>2</sup> dans l'enceinte de roches vertes de Frôtet-Evans. Depuis l'acquisition de la mine en 2017, les succès d'exploration en cours ont démontré le potentiel de très grande envergure du réseau aurifère du terrain, notamment une importante croissance des ressources minérales. La Société accroît les études techniques depuis la réalisation d'une EEP rigoureuse en 2020, qui a démontré le potentiel de la mine Troilus de devenir un atout de premier rang en matière de production d'or et de cuivre au Canada. Dirigé par une équipe expérimentée ayant fait ses preuves dans le développement minier réussi, Troilus est bien placé pour devenir un projet phare en Amérique du Nord.

**Pour plus de renseignements :**

**Caroline Arsenault**

*Vice-présidente, communications de l'entreprise*

+1 (647) 407-7123

[info@troilusgold.com](mailto:info@troilusgold.com)

***Mise en garde relative aux énoncés prospectifs et à l'information prospective***

*Cette EEP est de nature préliminaire et comprend des ressources minérales inférées qui sont considérées comme trop spéculatives d'un point de vue géologique pour qu'on leur impute des considérations économiques qui permettraient de les classer dans la catégorie des réserves minérales. Il n'y a, par ailleurs, aucune certitude que les résultats de l'EEP se concrétiseront. La viabilité économique des ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été établie. L'EEP est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Consultez l'information qui suit ainsi que le dernier rapport technique de la Société accessible sur SEDAR afin d'obtenir des renseignements supplémentaires concernant les principales hypothèses, les paramètres, les méthodes et les risques liés à la détermination de l'information qui précède.*

*Le présent communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en vigueur sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, mais sans s'y limiter, les énoncés concernant l'impact potentiel de l'étude sur la société et la probabilité que les résultats projetés, y compris, sans s'y limiter, que la société soit en mesure de réduire son empreinte carbone, sur le calendrier ciblé ou pas du tout, le calendrier des études futures, y compris l'étude de pré faisabilité, les évaluations environnementales (y compris le calendrier d'une étude d'impact environnemental) et les plans de développement, la possibilité d'élargir l'envergure du projet, le projet devenant un projet minier phare pour le Québec et le Canada; le potentiel de développement et le calendrier du projet; l'estimation des ressources minérales; la réalisation des estimations des ressources minérales; le calendrier et le montant estimé des explorations futures; les coûts des activités futures; les dépenses en capital et d'exploitation; le succès des activités d'exploration; la capacité attendue des investisseurs de continuer à bénéficier des faibles coûts de découverte de la société, de l'expertise technique et du soutien des communautés locales; le calendrier et le montant estimé des explorations futures; les résultats anticipés du programme de forage 2022 de la société et leur impact possible sur la taille potentielle de l'estimation des ressources minérales; l'incidence continue du nouveau coronavirus (COVID-19) et les incertitudes considérables quant à l'incidence géographique, sociale et économique sur la société. De façon générale, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de mots évoquant l'avenir comme « planifier », « prévoir », « s'attendre à », « budgéter », « estimer », « projeter », « prédire », « anticiper », « croire » ou des variations, y compris dans la forme négative, de ces termes, expressions ou énoncés qui indiquent que certains événements, certaines actions ou certains résultats « pourraient » ou « pourront » « survenir », « être réalisés » ou « être atteints ». Les énoncés prospectifs sont formulés sur la foi de certaines hypothèses et d'autres faits importants qui, s'ils sont erronés, pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations obtenus par Troilus soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations explicitement ou implicitement évoqués dans ces énoncés. Ces énoncés et cette information se fondent sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales actuelles et futures et sur le contexte dans lequel Troilus exercera ses activités à l'avenir. Certains facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats, le rendement ou les réalisations obtenus et ceux évoqués dans les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les*

*fluctuations des taux de change, le climat économique mondial, la dilution des actions, la volatilité du cours des actions et la concurrence. Les énoncés prospectifs sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations de Troilus soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs, y compris, mais sans s'y limiter : les répercussions que la pandémie de la COVID-19 peut avoir sur les activités de la Société (notamment, sur ses employés et ses fournisseurs) et l'économie en général; l'impact de la reprise après la pandémie de la COVID-19 et ses répercussions sur le marché de l'or et d'autres métaux; l'absence de garantie que le ou les programmes d'exploration de la Société entraîneront un accroissement des ressources minérales; les risques et incertitudes inhérents aux estimations des ressources minérales; le fort degré d'incertitude inhérent aux évaluations économiques préliminaires et aux autres études sur l'exploitation minière et l'économie, ces dernières reposant dans une large mesure sur différentes hypothèses; les fluctuations du cours de l'or et d'autres métaux précieux et les fluctuations des taux de change; les fluctuations des coûts d'approvisionnement et de main-d'œuvre; l'obtention des autorisations nécessaires; les incertitudes commerciales générales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les cours futurs de l'or et d'autres métaux; les accidents, les conflits de travail et les pénuries; les risques environnementaux et autres risques affectant l'industrie minière, y compris, sans s'y limiter, les risques et incertitudes énoncés dans le dernier rapport technique de la Société et dans d'autres documents d'information continue de la Société disponibles sous le profil de la Société sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Même si Troilus s'est efforcée de déterminer les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient très différents de ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les prévisions, estimations et attentes à l'égard des résultats ne sont pas réalisées. Il n'existe aucune garantie que de tels énoncés s'avéreront exacts, puisque les résultats obtenus et les événements futurs pourraient être très différents de ceux anticipés et formulés dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne doivent pas accorder un crédit indu aux énoncés prospectifs. Troilus ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, sauf lorsque les lois en vigueur sur les valeurs mobilières l'exigent.*